A.M., 2001

Arrêté du ministre responsable de la Loi sur l'immigration au Québec en date du 22 juin 2001

Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers

LE MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION,

Vu l'article 3.4 de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2) qui autorise le ministre à établir par règlement la pondération des critères de sélection des ressortissants étrangers, le seuil de passage et, s'il y a lieu, le seuil éliminatoire établi en fonction d'un critère de sélection qui s'appliquent à l'examen préliminaire de sélection et à la sélection, cette pondération et ces seuils pouvant varier selon la situation familiale du ressortissant étranger, selon les catégories de ressortissants ou à l'intérieur d'une même catégorie;

VU le pouvoir du ministre, en vertu de cet article, de déterminer que le règlement s'applique aux demandes en cours de traitement, ou à celles qui ont été soumises après une date donnée et qui sont encore en cours de traitement, ou à celles qui n'ont pas franchi une étape donnée à la date de l'entrée en vigueur du règlement;

VU cet article qui prévoit qu'un règlement pris par le ministre n'est pas soumis à l'obligation de publication prévue à l'article 8 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) et que, malgré l'article 17 de cette loi, le règlement peut entrer en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute date ultérieure qui y est fixée;

VU le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers pris par l'arrêté du 9 septembre 1996 (1996, *G.O.* 2, 5454);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier de nouveau ce règlement;

ARRÊTE CE QUI SUIT:

Est pris le Règlement modifiant le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers, joint au présent arrêté.

Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, JOSEPH FACAL

Règlement modifiant le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers*

Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2, a. 3.4)

1. Le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers est modifié par le remplacement des annexes I, II, III et IV de l'article 1 par les suivantes:

^{*} La dernière modification au Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers, pris par l'arrêté du 9 septembre 1996 (1996, *G.O.* 2, 5454), a été apportée par l'arrêté du 17 avril 2000 (2000, *G.O.* 2, 2805). Pour les modifications antérieures, voir le «Tableau des modifications et Index sommaire», Éditeur officiel du Québec, 2000, à jour au 1^{er} novembre 2000.

ANNEXE ITRAVAILLEUR ET PARENT AIDÉ

Facteurs	Critères	Pondération		Maximum par critère
1. Formation	1.1. Scolarité	a) diplôme secondaire b) diplôme postsecondaire 1 an c) diplôme postsecondaire 2 ans d) diplôme postsecondaire 3 ans e) diplôme universitaire 1er cycle 1 an f) diplôme universitaire 1er cycle 2 ans g) diplôme universitaire 1er cycle 3 ans h) diplôme universitaire 1er cycle 4 ans ou plus i) diplôme universitaire 2 cycle j) diplôme universitaire 3 cycle	3 4 5 7 7 7 8 9 11	11
	1.2 Deuxième spécialité	a) 1 an b) 2 ans ou plus	2 4	4
	1.3 Formations privilégiées	a) universitaireb) autre	4 4	4
2. Emploi (Seuil éliminatoire = 8)		 A. Offre d'emploi assuré B. Profession en demande au Québec C. EMP (voir Annexe II) 	15 12 8	15
3. Expérience	3.1 Expérience professionnelle (seuil éliminatoire = 1)	 a) 6 mois b) 1 an c) 1 an et demi d) 2 ans e) 2 ans et demi f) 3 ans g) 3 ans et demi h) 4 ans i) 4 ans et demi j) 5 ans et plus 	1 2 3 4 5 6 7 8 9	10
4. Adaptabilité	4.1 Qualités personnelles		0 à 6	6
	4.2 Motivation		0 à 2	2
	4.3 Connaissance du Québec		0 à 2	2
	4.4 Séjour au Québec	 a) études pendant une session temps plein b) études pendant au moins deux sessions à temps plein ou plus 	4 6	6
		c) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 3 mois	4	
		d) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 6 mois	6	
		 e) stage de travail d'une durée d'au moins 3 mois dans le cadre d'une entente bilatérale f) stage de travail d'une durée d'au moins 6 mois dans le cadre d'une entente bilatérale 	5 6	

]	Facteurs	Critères	Pondération		Maximum par critère
			g) autre séjour dont la durée équivaut à 2 semaines et moins de 3 mois	1	
			 h) autre séjour dont la durée équivaut à 3 mois ou plus 	3	
		4.5 Lien avec le Québec	a) conjoint, fils, fille, père, mère, frère, sœurb) grand-père, grand-mère	3 2	3
		_	c) autre parent ou ami	1	
5. Â	Age	20 à 22 ans		10	10
		23 à 30 ans		10	
		31 ans 32 ans		10 10	
		32 ans		10	
		34 ans		10	
		35 ans		10	
		36 ans		8	
		37 ans 38 ans		6	
		39 ans		4 2	
		40 à 45 ans		1	
6. C	Connaissances	6.1 Français	a) compréhension orale	8	16
li	inguistiques		b) expression orale	8	
			c) compréhension écrite	0	
	iniguisuques		d) études en français - secondaire	2	2
			e) études en français - postsecondaire	2	
		6.2 Anglais	a) compréhension orale	0 à 3	6
			b) expression orale	0 à 3	
	Caractéristiques	7.1 Formation	a) secondaire	2	5
d	u conjoint		b) diplôme postsecondaire au moins 1 an	3	
			c) universitaire 3 ans	4 1	
			d) deuxième spécialité ou formation privilégiée	1	
		7.2 Expérience	a) 6 mois à 1 an	1	2
		professionnelle	b) plus d'un an	2	
		7.3. Âge	a) 20 à 39 ans	2	2
			b) 40 à 45 ans	1	
		7.4 Connaissance	a) compréhension orale	0 à 4	8
		du français	b) expression orale	0 à 4	
			c) compréhension écrite	0	
	résence	8.1 12 ans et moins	Par enfant	2	8
d	enfants	8.2 13 à 17 ans	Par enfant	1	
	Capacité d'autonomie		1 mois	0	1
	inancière seuil éliminatoire=1)		3 mois et plus	1	

Examen préliminaire	Facteurs applicables	Seuils de passage	Maximum
Requérant sans conjoint	Tous, sauf 7, 4.1, 4.2, 4.3 Tous, sauf 4.1, 4.2, 4.3	50 points	96 112
Requérant avec conjoint	10us, saul 4.1, 4.2, 4.3	58 points	113

Sélection	Facteurs applicables	Seuils de passage	Maximum
Requérant sans conjoint	Tous, sauf 7	60 points	106
Requérant avec conjoint	Tous	68 points	123

ANNEXE IIEMPLOYABILITÉ ET MOBILITÉ PROFESSIONNELLE (EMP)*

Critères	Sous-critères	Pondération	pa	ximum r sous- ritère
1. Formation	1.1. Scolarité	a) diplôme secondaire b) diplôme postsecondaire 1 an c) diplôme postsecondaire 2 ans d) diplôme postsecondaire 3 ans e) diplôme universitaire 1er cycle 1 an f) diplôme universitaire 1er cycle 2 ans g) diplôme universitaire 1er cycle 3 ans h) diplôme universitaire 1er cycle 4 ans ou plus i) diplôme universitaire 2er cycle j) diplôme universitaire 3er cycle	3 4 5 7 7 7 7 8 9	11
	1.2 Deuxième spécialité	a) 1 an b) 2 ans ou plus	2 4	4
	1.3 Formations privilégiées	a) universitaireb) autre	4 4	4
2. Expérience	2.1 Expérience professionnelle (seuil éliminatoire=1)	 a) 6 mois b) 1 an c) 1 an et demi d) 2 ans e) 2 ans et demi f) 3 ans g) 3 ans et demi h) 4 ans i) 4 ans et demi j) 5 ans ou plus 	1 2 3 4 5 5 5 5 5 5 5	5
3. Âge	20 à 22 ans 23 à 30 ans 31 ans 32 ans 33 ans 34 ans 35 ans		10 10 10 10 10 10	10

^{*} Le candidat qui obtient une somme de points égale ou supérieure au seuil de passage qui le concerne reçoit 8 points au facteur 2 de l'Annexe I; sinon, il reçoit 0 point.

	Critères	S	ous-critères	Pondération		Maximum par sous- critère
		36 ; 37 ; 38 ; 39 ; 40 ;	ans ans		8 6 4 2 1	
4.	Connaissances	1.	Français	compréhension et expression orales	0 à 8	8
	linguistiques	2.	Études en français	a) diplôme secondaireb) diplôme postsecondaire	2 2	2
		3.	Anglais	compréhension et expression orales	0 à 3	3
5.	Séjour au Québec et lien avec le Québec	a.	Séjour au Québec	 a) études pendant une session temps plein b) études pendant au moins deux sessions à temps plein ou plus 	4 6	6
				 c) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 3 mois 	4	
				 d) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 6 mois e) stage de travail d'une durée d'au moins 	6 5	
				3 mois dans le cadre d'une entente bilatérale <i>f</i>) stage de travail d'une durée d'au moins	6	
				6 mois dans le cadre d'une entente bilatérale g) autre séjour dont la durée équivaut à 2 semaines et moins de 3 mois	1	
				h) autre séjour dont la durée équivaut à 3 mois ou plus	3	
		b.	Lien avec	a) conjoint, fils, fille, père, mère, frère, soeur	3	3
			le Québec	b) grand-père, grand-mèrec) parent ou ami	2 1	
6.	Caractéristiques	a.	Formation	a) diplôme secondaire	1	4
	du conjoint			b) diplôme postsecondaire au moins 1 an	2	
				c) diplôme universitaire 3 ansd) deuxième spécialité ou formation privilégiée	3 1	
		b.	Expérience professionnelle	a) 6 mois à un an b) plus d'un an	1 1	1
		c.	Âge	a) 20 à 39 ans b) 40 à 45 ans	2	2
		d.	Français	 a) compréhension et expression orales b) diplôme d'études secondaires ou postsecondaires 	0 à 2 2	4
			Facteurs applica	ables Seuils de passage	Ma	ximum
	Requérant sans conjoint Requérant avec conjoint		1 à 5 1 à 6	30 points 35 points		56 67

ANNEXE IIITRAVAILLEUR AUTONOME

Facteurs	Critères	Pondération		aximum r critère
Formation Expérience	1.1. Scolarité	a) diplôme secondaire b) diplôme postsecondaire 1 an c) diplôme postsecondaire 2 ans d) diplôme postsecondaire 3 ans e) diplôme universitaire 1er cycle 1 an f) diplôme universitaire 1er cycle 2 ans g) diplôme universitaire 1er cycle 3 ans h) diplôme universitaire 1er cycle 4 ans ou plus i) diplôme universitaire 2e cycle j) diplôme universitaire 3e cycle	3 4 5 7 7 7 7 8 9 11	11
	1.2 Deuxième spécialité	a) 1 anb) 2 ans ou plus	2 4	4
	1.3 Formations privilégiées	a) universitaireb) autre	4 4	4
3. Expérience	3.3 Expérience du travailleur autonome (seuil éliminatoire=7)	 a) 6 mois b) 1 an c) 1 an et demi d) 2 ans e) 2 ans et demi f) 3 ans g) 3 ans et demi h) 4 ans i) 4 ans et demi j) 5 ans et plus 	0 0 0 7 9 11 13 15 15	15
4. Adaptabilité	4.1 Qualités personnelles		0 à 6	6
	4.2 Motivation		0 à 2	2
	4.3 Connaissance du Québec		0 à 2	2
	4.4 Séjour au Québec	 a) études pendant une session temps plein b) études pendant au moins deux sessions à temps plein ou plus 	4 6	6
		 c) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 3 mois 	4	
		 d) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 6 mois e) stage de travail d'une durée d'au moins 	6 5	
		3 mois dans le cadre d'une entente bilatérale f) stage de travail d'une durée d'au moins 6 mois dans le cadre d'une entente bilatérale	6	
		6 mois dans le cadre d'une entente bilatérale g) autre séjour dont la durée équivaut à 2 semaines et moins de 3 mois	1	
		h) autre séjour dont la durée équivaut à 3 mois ou plus	3	

Facteurs		Critères	Pondération		aximum r critère
	4.5	Lien avec le Québec	 a) conjoint, fils, fille, père, mère, frère, sœur b) grand-père, grand-mère c) autre parent ou ami 	3 2 1	3
5. Âge	23 à 31 a 32 a 33 a 34 a 35 a 36 a 37 a 38 a 39 a 39 a	ins ins ins ins ins ins		10 10 10 10 10 10 10 10 8 6 4 2	10
6. Connaissand linguistique	ces 6.1 s	Français	 a) compréhension orale b) expression orale c) compréhension écrite 	8 8 0	16
			 d) études en français - secondaire e) études en français - postsecondaire 	2 2	2
	6.2	Anglais	a) compréhension oraleb) expression orale	0 à 3 0 à 3	6
7. Caractéristic du conjoint	ques 7.1	Formation	 a) secondaire b) diplôme postsecondaire au moins 1 an c) diplôme universitaire 3 ans d) deuxième spécialité ou formation privilégiée 	2 3 4 1	5
	7.2	Expérience professionnelle	a) 6 mois à 1 an b) plus d'un an	1 2	2
	7.3.	Âge	a) 20 à 39 ans b) 40 à 45 ans	2 1	2
	7.4	Connaissance du français	 a) compréhension orale b) expression orale c) compréhension écrite 	0 à 4 0 à 4 0	8
9. Capacité d'autonomie financière (seuil éliminatoire			1 mois 3 mois et plus	0	1
10. Ressources financières (seuil éliminatoire		ir net	a) 50 000 \$ b) 75 000 \$ c) 100 000 \$ d) 125 000 \$ e) 150 000 \$ f) 175 000 \$ g) 200 000 \$	0 0 4 5 5 5 6	6

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère
		h) 250 000 \$	6
		i) 300 000 \$	6
		j) 350 000 \$	6
		k) 400 000 \$	6
		1) 450 000 \$	6
		<i>m</i>) 500 000 \$ ou plus	6

Examen préliminaire	Facteurs applicables	Seuils de passage	Maximum
Requérant sans conjoint	Tous, sauf 7, 4.1, 4.2, 4.3	40 points	84
Requérant avec conjoint	Tous, sauf 4.1, 4.2, 4.3	48 points	101

Sélection	Facteurs applicables	Seuils de passage	Maximum
Requérant sans conjoint	Tous, sauf 7	50 points	94
Requérant avec conjoint	Tous	58 points	111

ANNEXE IV

ENTREPRENEUR

Facteurs	Critères	Pondération	Maximu par critè	
1. Formation	1.1. Scolarité	a) diplôme secondaire b) diplôme postsecondaire 1 an c) diplôme postsecondaire 2 ans d) diplôme postsecondaire 3 ans e) diplôme universitaire 1er cycle 1 an f) diplôme universitaire 1er cycle 2 ans g) diplôme universitaire 1er cycle 3 ans h) diplôme universitaire 1er cycle 4 ans ou plus i) diplôme universitaire 2e cycle j) diplôme universitaire 3e cycle	3 4 5 7 7 7 8 9 11	11
	1.2 Deuxième spécialité	a) 1 an b) 2 ans	2 4	4
	1.3 Formations privilégiées	a) universitaireb) autre	4 4	4
3. Expérience	3.2 Expérience de gestion (seuil éliminatoire=6)	a) 6 mois b) 1 an c) 1 an et demi d) 2 ans e) 2 ans et demi f) 3 ans g) 3 ans et demi h) 4 ans i) 4 ans et demi j) 5 ans et plus	0 0 0 0 0 6 7 8 9	10

	Facteurs		Critères	Pondération		aximum r critère
4.	Adaptabilité	4.1	Qualités personnelles		0 à 6	6
		4.2	Motivation		0 à 2	2
		4.3	Connaissance du Québec		0 à 2	2
		4.4	Séjour au Québec	 a) études pendant une session temps plein b) études pendant au moins deux sessions à temps plein ou plus 	4 6	6
				 c) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 3 mois 	4	
				 d) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 6 mois 	6	
				 e) stage de travail d'une durée d'au moins 3 mois dans le cadre d'une entente bilatérale 	5	
				f) stage de travail d'une durée d'au moins 6 mois dans le cadre d'une entente bilatérale	6	
				g) autre séjour dont la durée équivaut à 2 semaines et moins de 3 mois	1	
				h) autre séjour dont la durée équivaut à 3 mois ou plus	3	
		4.5	Lien avec le	a) conjoint, fils, fille, père, mère, frère, sœur	3	3
			Québec	b) grand-père, grand-mèrec) autre parent ou ami	2 1	
5.	Âge		22 ans		10	10
		23 a 31 a	a 30 ans		10 10	
		32 a			10	
		33 a			10	
		34 a 35 a			10 10	
		36 a			8	
		37 a	ins		6	
		38 a			4	
		39 a 40 à	ns 45 ans		2 1	
6.	Connaissances	6.1	Français	a) compréhension orale	8	16
	linguistiques			b) expression oralec) compréhension écrite	8 0	
				d) études en français - secondaire e) études en français - postsecondaire	2 2	2
		6.2	Anglais	a) compréhension oraleb) expression orale	0 à 3 0 à 3	6
9.	Capacité d'autonomie financière (seuil éliminatoire=1)			1 mois 3 mois et plus	0	1

Facteurs	Critères	Pondération		ximum critère
10. Ressources financières (seuil	Avoir net	 a) 50 000 \$ b) 75 000 \$ c) 100 000 \$ d) 125 000 \$ 	0 0 0	10
éliminatoire=4)		e) 150 000 \$ f) 175 000 \$ g) 200 000 \$ h) 250 000 \$ i) 300 000 \$ j) 350 000 \$ k) 400 000 \$ l) 450 000 \$ m) 500 000 \$ ou plus	0 0 4 5 6 7 8 9	
11. Aptitudes à réaliser un un projet d'affaires (seuil éliminatoire=18)		 a) Connaissance du Québec b) Exploration du marché c) Ressources financières d) Faisabilité et pertinence 	0 à 6 0 à 6 0 à 6 0 à 12	6 6 6 12

Examen préliminaire	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Requérant avec ou sans conjoint	Tous, sauf 11, 4.1, 4.2, 4.3	11 points	83

Sélection	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Requérant avec ou sans conjoint	Tous	50 points	123

ANNEXE V

INVESTISSEUR

Facteurs	Critères	Pondération	Maxim par crit	
1. Formation	1.1. Scolarité	a) diplôme secondaire b) diplôme postsecondaire 1 an c) diplôme postsecondaire 2 ans d) diplôme postsecondaire 3 ans e) diplôme universitaire 1er cycle 1 an f) diplôme universitaire 1er cycle 2 ans g) diplôme universitaire 1er cycle 3 ans h) diplôme universitaire 1er cycle 4 ans ou plus i) diplôme universitaire 2er cycle j) diplôme universitaire 3er cycle	3 4 5 7 7 7 8 9 11	11
	1.2 Deuxième spécialité	a) 1 anb) 2 ans ou plus	2 4	4
	1.3 Formations privilégiées	a) universitaireb) autre	4 4	4

	Facteurs	Critères	Pondération		aximum r critère
3.	Expérience	3.2 Expérience de gestion (seuil éliminatoire = 6)	a) 6 mois b) 1 an c) 1 an et demi d) 2 ans e) 2 ans et demi f) 3 ans g) 3 ans et demi h) 4 ans i) 4 ans et demi j) 5 ans et plus	0 0 0 0 0 0 6 7 8 9	10
4.	Adaptabilité	4.1 Qualités personnelles		0 à 6	6
		4.2 Motivation		0 à 2	2
		4.3 Connaissance du Québec		0 à 2	2
		4.4 Séjour au Québec	 a) études pendant une session temps plein b) études pendant au moins deux sessions à temps plein ou plus 	4 6	6
			c) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 3 mois	4	
			 d) emploi dont la durée d'exercice équivaut à au moins 6 mois 	6	
			 e) stage de travail d'une durée d'au moins 3 mois dans le cadre d'une entente bilatérale 	5	
			f) stage de travail d'une durée d'au moins 6 mois dans le cadre d'une entente bilatérale	6	
			 g) autre séjour dont la durée équivaut à 2 semaines et moins de 3 mois 	1	
			h) autre séjour dont la durée équivaut à 3 mois ou plus	3	
		4.5 Lien avec le Québec	a) conjoint, fils, fille, père, mère, frère, sœurb) grand-père, grand-mère	3 2	3
		Quebec	c) autre parent ou ami	1	
5.	Âge	20 à 22 ans 23 à 30 ans		10 10	10
		31 ans		10	
		32 ans		10	
		33 ans 34 ans		10	
		34 ans 35 ans		10 10	
		36 ans		8	
		37 ans		6	
		38 ans 39 ans		4 2	
		40 à 45 ans		1	
6.	Connaissances	6.1 Français	a) compréhension orale	8	16
	linguistiques		b) expression oralec) compréhension écrite	8 0	

Facteurs	Critères	Pondération	Maximum par critère	
		d) études en français - secondaire e) études en français - postsecondaire	2 2	2
	6.2 Anglais	a) compréhension oraleb) expression orale	0 à 3 0 à 3	6
12. Convention d'investissement (seuil éliminatoire=30)		Conforme au règlement	30	30

Sélection	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Requérant avec ou sans conjoint	Tous	45 points	112

- 2. L'article 2 de ce règlement est supprimé.
- 3. Le présent règlement entre en vigueur le 17 septembre 2001.

36404